

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1399 exonérant la Société de Constructions des Batignolles des pénalités infligées pour retard dans l'exécution des travaux de construction.

n° 1399

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date de publication
20 novembre 1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

La Société de Construction des Batignolles est exonérée des pénalités infligées pour retard dans l'exécution des travaux de construction de trois hangars-docks au Port (article n° 33 du marché).